\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

The Honorable Kristi Noem  
Secretary of Homeland Security  
U.S. Department of Homeland Security  
2707 Martin Luther King Jr. Avenue, SE  
Washington, DC 20528  
USA

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Madame la Secrétaire,

**Je suis extrêmement préoccupé·e par les récentes expulsions illégales des États-Unis vers le Salvador en vertu de la prétendue autorité de la Loi sur les ennemis étrangers (Alien Enemies Act).**

Malgré une décision de justice s’y opposant, 238 personnes ont été expulsées vers le Salvador le 16 mars, puis 17 autres le 30 mars. Il s'agit notamment de personnes qui avaient entamé une procédure juridique, n'ont pas de casier judiciaire ni de liens avec un gang, ou bénéficiaient déjà d'une protection en vertu de la législation américaine, y compris la Convention contre la torture. La plupart ont été expulsées en l’absence d’arrêté, ce qui constitue une violation des procédures légales établies. Fait inquiétant, ces personnes ont été transférées au Centre de confinement du terrorisme (CECOT), une prison notoirement connue pour ses conditions inhumaines, où des rapports font état d'une surpopulation extrême, de privation de soins médicaux et de mauvais traitements généralisés assimilables à des traitements cruels, inhumains ou dégradants. Les familles des personnes renvoyées illégalement au Salvador n’ont pas reçu d’information officielle sur le sort réservé à leurs proches, ce qui les empêche de savoir où ils sont détenus.

Les États-Unis sont tenus de respecter le principe de non-refoulement, qui interdit sans équivoque aux États de renvoyer, d'expulser ou de transférer des personnes vers un pays où elles seraient exposées à un risque réel de subir de graves violations des droits humains, notamment la détention arbitraire, la torture ou les mauvais traitements. En expulsant ces personnes au Salvador, le gouvernement des États-Unis les a placées en grave danger. De nouveaux renvois, en particulier tout transfert vers le Venezuela, constitueraient des violations supplémentaires du droit international.

**Je vous prie instamment de faire revenir sans délai les personnes expulsées illégalement au Salvador afin qu'elles puissent poursuivre leur procédure d'immigration aux États-Unis, et de suspendre toute nouvelle expulsion, conformément aux décisions de la justice américaine.**

Veuillez agréer, Madame la Secrétaire, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade des Etats-Unis d'Amérique, Sulgeneckstrasse 19, Case postale 134, 3001 Berne

Fax: 031 357 73 20 / E-mail: bernpa@state.gov ; bern-protocol@state.gov / Twitter/X: /USEmbassyBern / FB: /USBotschaftBern